



Conseil syndical PÉTR Syndicat Mixte du Lézérou

**Compte-rendu de la séance du conseil syndical
du 1^{er} octobre 2020 à 21H (Pont de Salars).**

Présents :

Communauté de Communes Pays de Salars

MICHEL GALIBERT
Bernard ANDRIEU
Hervé COSTES
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Robert BOS
Joel VIDAL
membres titulaires

Éric CHAUCHARD
Laurent DE VEDELLY
membres suppléants

Communauté de Communes Lézérou-Pareloup

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
membres titulaires

Marcelle ARGUEL
Maurice COMBETTES
Pierre Louis BERNAD
Thibault VIGUIER
membres suppléants

Thibault VIGUIER, conseiller suppléant a pris part au vote car, Michel VIMINI, conseiller titulaire est empêché.



Excusés :

Michel VIMINI
Nicolas MASSOL

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance.

Présents : 18 titulaires – 6 suppléants - Votants : 19

Yves REGOUD demande au conseil s'il l'autorise à ajouter une délibération à l'ordre du jour relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre. En effet il convient d'annuler la délibération prise lors d'un conseil précédent puisque les membres suppléants n'avaient pas été désignés.

Yves REGOUD demande également l'autorisation à l'assemblée délibérante de retirer de l'ordre du jour un point à savoir celui de la création d'un emploi permanent d'agent de développement culturel.

L'assemblée délibérante est favorable à la modification de l'ordre du jour comme indiqué.

En préambule Yves REGOUD informe les élus que Anne PRIVAT – DOULS va procéder à une présentation de l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou (Organisation – fonctionnement) dont le PETR Syndicat Mixte du Lévézou est la structure juridique porteuse.

Yves REGOUD passe la parole à Anne PRIVAT-DOULS. **Le document de présentation est joint en annexe.**

CREATION DE COMMISSIONS THEMATIQUES
--

Il est précisé que le code général des collectivités territoriales autorise le conseil syndical du PETR à créer des commissions thématiques pour l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent lui être soumises.

Les commissions thématiques émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir de propre, l'assemblée délibérante étant seule compétente pour régler, par ses délibérations les affaires du PETR.

Elles sont toutefois un lieu d'échanges, de réflexion et de proposition et afin d'améliorer le fonctionnement du PETR et d'en optimiser son organisation.

Le Président propose au conseil syndical d'une part, de créer quatre commissions permanentes - à savoir : culture / sport attribution de subventions / attractivité – accueil de nouvelles populations - et d'autre part, d'en désigner les membres conformément aux règles fixées par le CGCT (eu égard à ce fondement juridique seuls des conseillers syndicaux titulaires peuvent siéger au sein de ces commissions thématiques)



Le président précise que le règlement intérieur du conseil syndical qui sera prochainement adopté, viendra préciser le fonctionnement de ces commissions, notamment sur le fait que lesdites commissions pourront se faire assister d'une ou plusieurs personnalités qualifiées qui pourront d'ailleurs être élus des communes membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, il est décidé que les membres de la commission :

Sport – Attribution de subventions sont :

Joel VIDAL / Julien FAVIER / Francis BERTRAND / Jean-Michel ARNAL / Hervé COSTES

Culture sont : Serge GELY / Jean-Louis GRIMAL / Guy LACAN / Robert BOS / Alexis CANITROT

Attractivité – Accueil de nouvelles populations sont : Arnaud VIALA / Yves REGOURD / Alexis CANITROT / Michel GALIBERT / Daniel JULIEN

Tourisme – Taxe de séjour sont : Daniel JULIEN / Bernard ANDRIEU / Yves REGOURD / Michel VIMINI / Alexis CANITROT

À l'unanimité, le conseil syndical vote la création de ces 4 commissions thématiques la désignation des membres précités.

APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE
--

Yves REGOURD rappelle que le projet de territoire a fait l'objet d'une présentation devant les maires en conférence des maires par Arnaud VIALA.

Yves REGOURD demande à Arnaud VIALA qu'il présente le projet de territoire - qu'il a préalablement formalisé - aux conseillers syndicaux.

Après avoir précisé les modalités d'élaboration de ce document – via notamment la mobilisation des différents acteurs institutionnels du territoire et les acteurs de la société civile, notamment lors de l'élaboration du SCoT – pour définir les conditions de développement du Lévézou, Arnaud VIALA présente le projet de territoire qui figure en annexe du présent compte rendu.

Le Président, Yves REGOURD, propose aux conseillers syndicaux d'adopter le projet de territoire.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à l'approbation du projet de territoire.



INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Le Président informe les élus qu'un travail est en cours sur le règlement intérieur des assemblées et qu'il sera soumis au prochain conseil syndical.

INFORMATION REUNION CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Il est proposé de réunir cette instance le 26 novembre 2020 à 20H30 à la salle des fêtes de Pont de Salars avec à l'ordre du jour :
la présentation du projet de territoire ; un point d'étape sur le SCoT et une information sur la politique d'accueil de nouvelles populations.

INFORMATION SUR L'AGENCE D'ATTRACTIVITE

Le président indique au conseil qu'un échange avec Anne PRIVAT-DOULS, Présidente de l'Office de Tourisme a eu lieu, en présence d'Alexis CANITROT et d'Arnaud VIALA relatif à la future agence d'attractivité.

Il est porté connaissance au conseil que l'idée est de transformer l'Office de Tourisme en Agence d'Attractivité. L'objectif étant notamment de rationaliser les différentes missions des services au public (tourisme, culture, sport) et ainsi faire de cette agence un guichet unique vers lequel l'utilisateur, le nouvel arrivant ou autre pourrait obtenir toutes les informations qui lui sont nécessaires.

Les différents travaux inhérents à sa mise en œuvre seront menés en commission.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est rappelé que chaque année le PETR soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations rayonnantes et originales dans le domaine du sport, de la culture et du tourisme.

Le Président indique que plusieurs demandes sont parvenues au PETR, il précise que suite à une instruction technique, et en l'absence de commission d'octroi de subventions (commission non encore créée) la proposition technique a été soumise au bureau du PETR (Président et vice-président) qui a formulé les avis ci-après :

- Ne pas octroyer de subventions aux associations qui ont vu l'évènement - pour lequel elles demandaient une subvention - annulé du fait de la crise sanitaire.
- Octroyer une subvention aux 3 autres associations qui ont vu leur évènement maintenu.

Le Président demande donc aux élus s'il est favorable à l'avis du bureau qui est le suivant :



- ASA Rallye du Rouergue Occitanie : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Courir en Lévézou : Événements annulés du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Triathlon du Lévézou : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Team Lévézou : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Assos' Flavinoise : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- PACAP : 1 000 euros.
- Les Randonnaires de la villa : Événements annulés du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Arvieu Art de Vivre : Événements annulés du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Patrimoine Arvieunois : Événements annulés du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- La Muse à Vélo : 1 000 euros.
- Archers du Céor : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Amis de Peyrebrune : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Aveyron Jet Racing : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Lévézou Indiana Raid : 1 000 euros.
- Festival Folklorique du Rouergue : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.
- Ruralies Panatoises : Événement annulé du fait de la crise sanitaire. Pas de subvention.

À l'unanimité, le conseil syndical vote l'octroi de ces subventions et valide les principes proposés par le bureau du PETR.

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES INTERCOMMUNALES

Yves REGOURD rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des dynamiques locales, le Petr-Syndicat Mixte du Lévézou encourage les associations sportives qui ont une envergure territoriale, au-delà des limites de leur commune d'implantation administrative.



Il précise qu'afin de faciliter la prise de décision et d'éviter les inégalités entre les associations, une charte triennale de relations partenariales privilégiées entre associations sportives intercommunales et Petr - Syndicat Mixte du Lévézou avait été élaborée sous le précédent mandat.

Cette charte arrive à échéance, le président propose de la renouveler afin qu'elle serve d'outil de travail lors des prochaines délibérations concernant l'accompagnement des associations sportives du territoire.

À l'unanimité, le conseil syndical adopte ladite charte et donne pouvoir au président pour signer tout document afférent à ce dossier.

CONVENTION AVEC LE CYVP

Le Président informe les élus que, dans le cadre de sa politique d'attractivité du territoire, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou encourage la pratique d'activités nautiques sur le lac de Pareloup.

A ce titre, le PETR Syndicat mixte du Lévézou accompagne financièrement depuis des années le CYVP (Centre de Yachting à Voile de Pareloup) de Salles-Curan dans son accueil spécifiquement destiné aux publics scolaires du territoire au mois de juin.

Cette accompagnement se fait par le biais d'une subvention. Après un bilan des sessions passées, il s'avère que l'action auprès des scolaires rencontre un grand succès et qu'il paraît opportun de la pérenniser.

Afin d'accompagner cette pérennisation de l'action, le Président propose qu'une convention de partenariat pluriannuelle soit conclue avec le CYVP.

Cependant, Yves REGOURD indique que suite à la crise sanitaire (Covid-19), en 2020, le CYVP n'a pas mené d'actions, il propose donc aux élus de conventionner avec le CYVP pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'allouer une subvention annuelle de 4 000 euros à ladite association.

Il demande donc aux élus d'annuler la délibération qui avait été prise le 16 janvier 2020 qui octroyait une subvention de 4 000 euros à cette association au titre de l'année 2020 et qui proposait de conventionner à compter du 1^{er} janvier 2020.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de cette convention selon les modalités précitées et à l'annulation de la délibération du 16 janvier 2020.



AFFAIRES CULTURELLES

Signature d'une convention avec Mondes et Multitudes pour le dispositif Ciné Lévézou Année 2021.

Yves REGOURD rappelle que dans le cadre de sa programmation culturelle itinérante, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou porte un dispositif de circuit de cinéma itinérant, intitulé « Ciné-Lévézou », depuis 2012,

Considérant que ce dispositif appartient désormais au paysage culturel du territoire et apporte satisfaction à la population,

Le Président propose la reconduction à l'identique de ce dispositif à savoir :

- Prestation technique portée par l'association « Mondes et Multitudes », dont l'objet est la mise en place de séances de cinéma en milieu rural, en Aveyron,
- Engagement sur 20 séances minimum et 25 séances maximum de cinéma sur l'ensemble du territoire du Lévézou en 2021.
- Participation aux frais répartie de la manière suivante : 225 € maximum par séance pour le Syndicat Mixte / 125 € minimum par séance

Le Président demande aux élus s'ils sont favorables au renouvellement du conventionnement avec l'association Mondes et Multitudes pour le portage du dispositif « Ciné Lévézou ».

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de cette convention.

Signature de conventions avec la mairie de Millau dans le cadre du dispositif « Les Escapades de la Maison du Peuple »

Il est rappelé qu'un partenariat existe depuis 2015 entre le PETR syndicat mixte du Lévézou et le Théâtre de la Maison du Peuple à Millau. Le territoire du Lévézou accueille 3 à 4 spectacles par an, dans le cadre des « Escapades du Théâtre de la Maison du Peuple », programmation qui répond à la mission de délocalisation de ce théâtre, accompagnée par la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron.

Le territoire du Lévézou bénéficie de l'expertise artistique du personnel du théâtre de la maison du peuple et de la mise à disposition de ces personnels techniques.

Ces soirées sont très appréciées du public et des mairies qui les accueillent, elles s'inscrivent dans la programmation culturelle portée par le PETR Syndicat mixte du Lévézou, intitulée « Les rendez-vous artistiques du Lévézou » intitulée « Les rendez-vous Artistiques du Lévézou »



Le Président propose que le partenariat soit reconduit pour la saison 2020 - 2021 au travers de trois nouveaux spectacles à Villefranche de Panat le 12 février 2021, à Salles-Curan le 8 avril 2021 et à Vezins le 22 janvier 2021. Une convention définira, pour chaque accueil de spectacle, les obligations incombant à chacun des partenaires, Théâtre de la Maison du Peuple, commune d'accueil et Syndicat mixte du Lévézou. Le PETR pourrait porter la moitié de la part financière revenant à la commune d'accueil.

Le Président demande donc aux élus de l'autoriser à signer la ou les conventions éventuelles définissant par événement les obligations incombant à chaque partie.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de ces conventions ou de tout autre document afférent à ce dossier.

Signature d'une convention dans le cadre du dispositif « Nos campagnes Regards Croisés »

« Nos campagnes, regards croisés » est le résultat de réflexions concertées menées depuis 2015 entre divers acteurs du territoire aveyronnais ayant à cœur d'associer plus étroitement la population rurale à la vie artistique et culturelle locale :

- En proposant des événements artistiques (films documentaires, expositions, performances, spectacles et conférences) mettant en lumière les regards d'artistes portés sur le monde dans lequel nous vivons et liés à une thématique.
- En favorisant la convivialité, les rencontres et les échanges entre la population et les artistes afin de croiser nos regards et d'enrichir nos réflexions.

Pour l'édition 2020 sur le thème des insectes, le Syndicat Mixte propose 3 rendez-vous sur le territoire du PETR Syndicat Mixte du Lévézou.

Ces rendez-vous auront lieu les 20 et 28 octobre à Micropolis et le 20 novembre à Arvieu.

Le Président demande aux élus de l'autoriser à signer la ou les conventions éventuelles définissant par événement les obligations incombant à chaque partie.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de ces conventions ou de tout autre document afférent à ce dossier.

Signature d'une convention dans le cadre du dispositif « Les Rendez-vous Artistiques du Lévézou »

La mission culturelle comporte une part de programmation de spectacles, intitulée « Les rendez-vous artistiques du Lévézou ». Au sein de cette programmation, le Syndicat mixte propose la représentation du spectacle « Rencontres inattendues » le 16 octobre à Salmiech.



Le Président demande au conseil de l'autoriser à signer une convention avec la Compagnie « Les Clampins du Lagast » afin de définir les obligations incombant à chacun des partenaires.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de ces conventions ou de tout autre document afférent à ce dossier.

Signature d'une convention avec la compagnie orageuse pour le projet « la petite histoire »

Yves REGOURD indique aux élus que – sur proposition de la commission culture en 2019 - le Syndicat Mixte du Lévézou s'est engagé dans une coproduction avec la « Compagnie ôRageuse », pour la création de son spectacle « La petite histoire ». Travaillé autour des thèmes de l'amour, de la haine et de la violence, ce spectacle sera une revisite de l'histoire de Roméo et Juliette, d'après un texte d'Eugène Durif.

Ce projet de territoire, mené sur 2 ans, comprendra plusieurs périodes de résidences et de médiations avec le public :

- Trois résidences de création d'une semaine chacune
- Un recueil de mémoire et un reportage photographique qui donneront lieu à la création d'une exposition visuelle et sonore
- Un itinéraire d'éducation artistique proposé par Aveyron Culture sur l'univers de la création artistique en spectacle vivant et le travail en plateau
- Une soirée lecture publique
- Un stage de hip-hop
- La réalisation d'une fresque
- Deux stages d'écriture et de théâtre proposé par Aveyron Culture avec restitution publique

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer différents documents ou conventions afférentes à ce dossier destinées à mettre en œuvre ce dispositif.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de ces conventions ou de tout autre document afférent à ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU PARELOUP AUPRES DU PETR DU LEVEZOU
--

Considérant l'absence de moyens en ingénierie du PETR Syndicat Mixte du Lévézou qui ne permet pas la prise en charge de dossiers structurants tel que le SCoT, l'administration générale, les finances, le secretariat des assemblés, le pilotage général des dossiers et, en l'absence de poste de directeur général,



Considérant la possibilité de recourir à un agent de la communauté de communes Levezou-Pareloup,

Le Président propose aux élus de l'autoriser à signer avec la communauté de communes Levezou-Pareloup une convention de mise à disposition à titre gracieux pour un agent de catégorie A, attaché territorial titulaire de la communauté de communes Levezou-Pareloup (Séverine PEYSSI-BOUTET) auprès du PETR Syndicat Mixte du Lévézou pour assurer la direction de la structure à 50% de son temps de travail.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention qui détermine les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable à la signature de cette convention.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Président indique aux élus qu'il convient de délibérer à nouveau sur ce dossier pour élire des membres suppléants.

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1414-2 qui prévoit la création d'une commission à caractère permanent et pour la durée du mandat, pour la passation et l'attribution des marchés publics

Le Président demande à l'assemblée d'élire 5 membres et 5 membres suppléants, selon les modalités fixées par le CGCT

A l'unanimité des membres présents les conseillers syndicaux élus membres de la commission d'appel d'offre sont les suivants : Alexis CANITROT, Hervé COSTES, Jean-Louis GRIMAL, Gilles PLET, Julien FAVIER.

Et : Patrick CONTASTIN, Guy LACAN, Joel VIDAL, Francis BERTRAND, Michel GALIBERT comme suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les élus que - compte tenu d'une part, de la crise sanitaire et des effets induits, notamment l'incertitude de plus en plus grande sur la programmation des manifestations culturelles dans les mois à venir et d'autre part, de la redéfinition des enjeux prioritaires au regard de la future Agence d'Attractivité, il avait pris la décision en



collaboration avec le vice-président du PETR de ne pas renouveler le contrat de l'agent en charge de la culture qui arrive à son terme le 30 novembre prochain.

Monsieur REGOURD indique aux élus que les agents traiteront les dossiers relatifs à la culture qui sont d'ores et déjà engagés. Yves REGOURD indique qu'il a sollicité Mme PRESNE d'Aveyron Culture pour qu'elle puisse donner du temps d'agents d'Aveyron Culture le cas échéant.

Il est indiqué que l'objectif est d'assurer une continuité sur les actions engagées et que dès la mise en place de l'agence d'attractivité un déploiement serait mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45